

Colm-1402-012/1001588
Avec # 5298621
LOC: 1619037

L'AN DEUX MILLE UN, le trente et un octobre.

DEVANT M^e CHARLES A. HAMELIN,
notaire, à Montréal, Québec, Canada.

COMPARAISSENT

9052 9850 QUÉBEC INC., corporation
légalement constituée, ayant son siège social au 8000 Boulevard Langelier,
Ville Saint-Léonard, Province de Québec, H1P 3K1, ici agissant et représenté
par Jean Bouchard, secrétaire trésorier, -----

dûment autorisé (e) à agir aux présentes aux termes d'une résolution de son
conseil d'administration adoptée le vingt-trois octobre deux mille un
(2001) -----

dont copie certifiée conforme demeure annexée aux présentes après avoir été
reconnue véritable et signée pour identification par ledit représentant en
présence du notaire soussigné.

CI-APRÈS NOMMÉ : « LE CÉDANT »

ET

HYDRO-QUÉBEC, corporation légalement
constituée en vertu de la « Loi sur Hydro-Québec » (L.R.Q. 1977, chapitre H-
5 et amendements) ayant son siège à 75 Boulevard René-Lévesque Ouest, en
la Ville de Montréal, Province de Québec, H2Z 1A4, représentée et agissant
aux présentes par Michel Crête Agent Propriétés Immobilières, dûment
autorisé aux termes de la résolution HE-54/98 du Comité exécutif de ladite
corporation adoptée à une assemblée tenue à Montréal le vingt-six juin mil
neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) dont copie certifiée conforme demeure
annexée à la minute 7625 du notaire soussigné, laquelle est toujours en
vigueur.

CI-APRÈS NOMMÉE : « LA CORPORATION »

PLACER CE BORD EN PREMIER DANS LA MACHINE

À télécopier
A. BERNARD MOFFAT
Service: _____
No du télécopieur: 599 5434
Nbre de pages: 11
De: MICHEL-CRÊTE
Date: 02-05-09
Compagnie: _____
No du télécopieur: _____
Message: Pour -TON-INFO
Selon - R. MOUSSETTE
Folios: Matriculant de télécopie 7903F

Certificat d'inscription
Circonscription foncière de Montréal

Réquisition présentée le 2001-11-01 1227
heure minute

No d'inscription: 5298621
Certifié par: _____
Officier de la publicité des droits

ET

BELL CANADA, société légalement constituée suivant la loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral, ayant son siège au 1050 de la Côte du Beaver Hall, en la Ville de Montréal, Province de Québec, H2Z 1S4, agissant et représentée par **François Robert**, dûment autorisé aux termes de la résolution numéro 10 du conseil d'administration de ladite société adoptée à la réunion tenue le vingt-six juillet deux mille (2000) dont copie certifiée conforme demeure annexée à la minute numéro 7696 de M^r Charles A. Hamelin, notaire.

CI-APRÈS NOMMÉE : « LA SOCIÉTÉ »

LESQUELS font, par les présentes, la convention suivante

Le CÉDANT stipulant pour elle-même, ses représentants et ayant droit, accorde à la CORPORATION et à la SOCIÉTÉ, chacune d'elles acceptant et stipulant pour elle-même, ses représentants et ayant droit, des droits de servitude consistant en :

1. . . . Un droit de placer, remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter sur, au-dessus et en dessous du fonds servant ci-après décrit, pour la CORPORATION des lignes de distribution d'énergie électrique et pour la SOCIÉTÉ des lignes de téléphone, de télégraphe et de télécommunication; ces dites lignes respectives à être soit aériennes, soit souterraines, soit à la fois aériennes et souterraines, y compris les poteaux, haubans, câbles, fils, ancrs, supports, conduits, bornes, kiosques, piédestaux, coffrets d'appareillage de pupinisation et d'amplification, puits d'accès et tous autres appareils et accessoires respectifs se rapportant à ces divers genres de construction, nécessaires ou utiles à leur bon fonctionnement. Toutefois, lorsque la CORPORATION et la SOCIÉTÉ placent toutes deux des lignes aériennes, celles-ci sont supportées par une seule et même rangée de poteaux;

2. . . . Un droit de permettre à d'autres personnes, compagnies, services publics ou municipalités de placer, remplacer, maintenir, réparer, ajouter et exploiter, sur ledit fonds servant, des fils, câbles, conduits et autres appareils et accessoires nécessaires ou utiles au bon fonctionnement de leurs installations;

3. . . . Un droit de transformer en tout ou en partie successivement et en tout temps, les lignes aériennes en lignes souterraines et les lignes souterraines en lignes aériennes;

4. . . . Un droit de couper, émonder, enlever et détruire de quelque manière que ce soit et en tout temps sur ledit fonds servant tous arbres, arbustes, branches et racines et déplacer hors de l'emprise

tous objets, constructions ou structures qui pourraient nuire au fonctionnement à la construction, au remplacement et à l'entretien desdites lignes;

5. Un droit de circuler à pied ou en véhicule sur ledit fonds servant et, si nécessaire, en dehors dudit fonds servant, pour exercer tout droit accordé par les présentes;

6. Un droit comportant l'interdiction pour toute personne d'ériger quelque construction ou structure sur, au-dessus et en dessous dudit fonds servant, sauf l'érection des clôtures de division et leurs barrières et des haies décoratives ainsi que les revêtements d'asphalte, de béton et autres et l'interdiction de modifier l'élévation actuelle de ce fonds servant, sauf avec le consentement écrit de la CORPORATION et de la SOCIÉTÉ;

7. Un droit, au cas de désistement ou d'abandon total ou partiel des droits précités, de délaisser et d'abandonner les ouvrages souterrains s'y rapportant tels quels et dans l'état du moment.

CONVENTIONS SPÉCIALES

Il est spécialement convenu et entendu entre les parties :

1. Que la CORPORATION et la SOCIÉTÉ sont et demeurent chacune propriétaire de leurs ouvrages ou constructions faits à l'intérieur des limites du fonds servant;

2. Que la CORPORATION et la SOCIÉTÉ pourront céder, transporter ou autrement aliéner les droits réels et perpétuels qui lui sont consentis en vertu des présentes.

MODE D'ACQUISITION

Le CÉDANT déclare qu'il est propriétaire de la partie de lot numéro UN MILLION SIX CENT DIX-NEUF MILLE TRENTE-SEPT (Ptie 1 619 037) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour l'avoir acquis de Compagnie de Chemin de fer Canadien Pacifique aux termes d'un acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le vingt-sept juin deux mille un (2001) sous le numéro 5268634.

CONDITIONS

1. La CORPORATION et/ou la SOCIÉTÉ paieront les frais des présentes et de leur enregistrement, s'il s'en trouve.

2. La CORPORATION et/ou la SOCIÉTÉ s'engagent de plus à réparer la surface du fonds servant et de rétablir les clôtures, barrières et haies décoratives dans l'état où elles se trouvaient avant l'exécution des travaux respectifs de construction ou d'entretien desdites lignes.

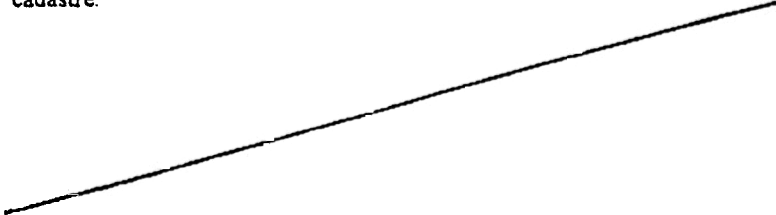
CONSIDÉRATION

La présente servitude est consentie pour bonnes et valables considérations et plus particulièrement en considérations des avantages que le CÉDANT et la public en général retirent de la fourniture d'électricité faite par la CORPORATION et ses filiales et des services de téléphone et de télécommunication fournis par la SOCIÉTÉ et ses filiales, s'il en est, dont et du tout QUITTANCE GÉNÉRALE ET FINALE.

Toutefois, la CORPORATION et/ou la SOCIÉTÉ indemniseront le CÉDANT des dommages causés par les travaux d'érection desdites lignes de distribution d'énergie électrique, de téléphone, de télégraphe et de télécommunication ainsi que des autres dommages causés par leur maintien à l'avenir sur ledit fonds servant et dont la CORPORATION et/ou la SOCIÉTÉ sont responsables, pourvu que, ces dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence du CÉDANT et ne soient pas la conséquence inévitable de l'existence à cet endroit desdites lignes.

DÉSIGNATION DU FONDS DOMINANT DE LA CORPORATION

Le fonds dominant au bénéfice duquel les droits de servitude sont établis est constitué d'un réseau de lignes électriques de la Corporation qui correspond en totalité à l'immeuble qui a fait l'objet de la fiche immobilière numéro 65-B-119, circonscription foncière de Montréal au registre de réseau de service public et des immeubles situés en territoire non cadastré.

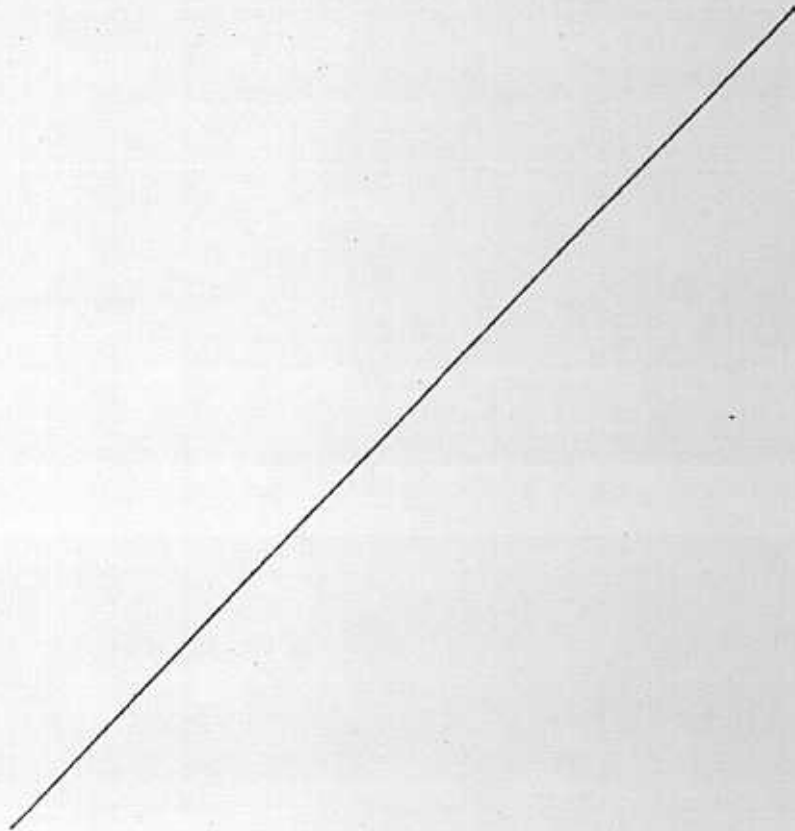


DÉSIGNATION DU FONDS DOMINANT
DE LA SOCIÉTÉ

La (les) ligne(s) érigée(s) à l'intérieur des limites du FONDS SERVANT ci-dessous décrit de même que l'ensemble des immeubles appartenant à la SOCIÉTÉ notamment ses fonds de terre avec les édifices y érigés, ses postes, ses lignes de téléphone et de télécommunication formant partie de son réseau, (lequel est connu et désigné comme étant la fiche numéro 65-B-120 et le réseau correspond en totalité à celui qui a justifié l'établissement de la fiche) et, sans limiter la généralité de cette désignation, le lot numéro UN MILLION CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT VINGT-TROIS (1 179 323) au cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, avec la bâtisse portant le numéro 1050 Côte du Beaver Hall, Montréal, (Québec), H2Z 1S4.

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

Le fonds servant sur lequel est créée la présente servitude est constitué de l'immeuble suivant, savoir :



DESCRIPTION TECHNIQUE
 1619 307 Ptie
 Capitale de Québec

CIRCONSCRIPTION D'ONTOURÉ Montréal
 MUNICIPALITÉ Ville de Montréal

Le lot 1619307, limité entre les points A, B, C, D, E, F et A

LIGNE	MESURE	AZIMUT	DIRECTION	BOUVANT
A-B	3,02	122°42'	Nord-Est	Rue Resther (7-1, Village Côte-Saint-Louis)
B-C	41,77	219°30'	Sud-Est	Lot 1619037 Ptie
C-D	A= 139,16 R= 852,43		Sud-Est	Lot 1619037 Ptie
D-E	3,13	302°52'	Sud-Ouest	Rue Saint-Denis (1618902)
E-F	A= 139,54 R= 849,43		Nord-Ouest	Lot 1619307 Ptie
F-A	41,40	39°30'	Nord-Ouest	Lot 1619307 Ptie

Contenance superficielle 542,8 mètres carrés

Reattachement: Le point Nord-Ouest représenté par les points E et F est situé
 parallèlement à 10,99 mètres au Sud-Est de la ligne séparative des lots 247 (Village
 de Côte Saint-Louis) et 1618902.

Les dimensions sont en mètres (SI).
 Les azimuts sont en référence au système géodésique.
 Le tout tel que montré au plan ci-annexé.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Raymond Paradis, arpenteur-géomètre, en date du vingt-trois octobre deux mille un (2001) sous le numéro 12084 de ses minutes, lequel plan demeure annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé pour identification par les parties en présence du notaire sous-signé.

TRANSFERT

A compter de la date de la signature du présent acte, Hydro-Québec et Bell Canada détiennent les droits ci-dessus relatés.

CLAUSE-INTERPRÉTATIVE

Dans le présent acte, selon que le contexte le requerra, le singulier s'interprétera comme pluriel et vice-versa et les genres masculin et féminin s'interpréteront comme l'un ou l'autre de ces genres, selon le cas.

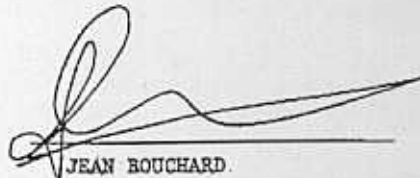
DONT ACTE à Montréal sous le numéro SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE (7871) -----

des minutes du notaire soussigné.

ET LECTURE FAITE les parties signent en présence du notaire soussigné.

9052 9850 QUÉBEC INC.

par :


JEAN BOUCHARD.

HYDRO-QUEBEC

par :


MICHEL CRÊTE

Paradis Lamarche Girard
Arpenteurs-géomètres

DESCRIPTION TECHNIQUE	
Lot 1619037 Ptie Cadastré du Québec	
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	Montréal
MUNICIPALITÉ	Ville de Montréal
MINUTE : 12084	DOSSIER : 6181

Le lot 1619037 délimite entre les points A, B, C, D, E, F et A

LIGNE	MESURE	AZIMUT	DIRECTION	BORNANT
A-B	3,02	122°42'	Nord-Est	Rue Resther (7-1, Village Côte-Saint-Louis)
B-C	41,77	219°30'	Sud-Est	Lot 1619037 Ptie
	A= 139,16 R= 852,43		Sud-Est	Lot 1619037 Ptie
D-E	3,13	302°52'	Sud-Ouest	Rue Saint-Denis (1618902)
E-F	A= 139,54 R= 849,43		Nord-Ouest	Lot 1619037 Ptie
F-A	41,40	39°30'	Nord-Ouest	Lot 1619037 Ptie

Contenant en superficie 542,8 mètres carrés.

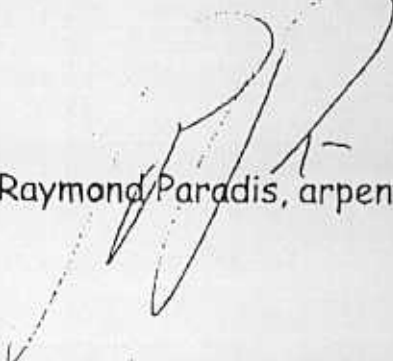
Rattachement: La ligne Nord-Ouest représentée par les points E-F est située parallèlement à 11,59 mètres au Sud-Est de la ligne séparative des lots 347 (Village de Côte-Saint-Louis) et 1619037.

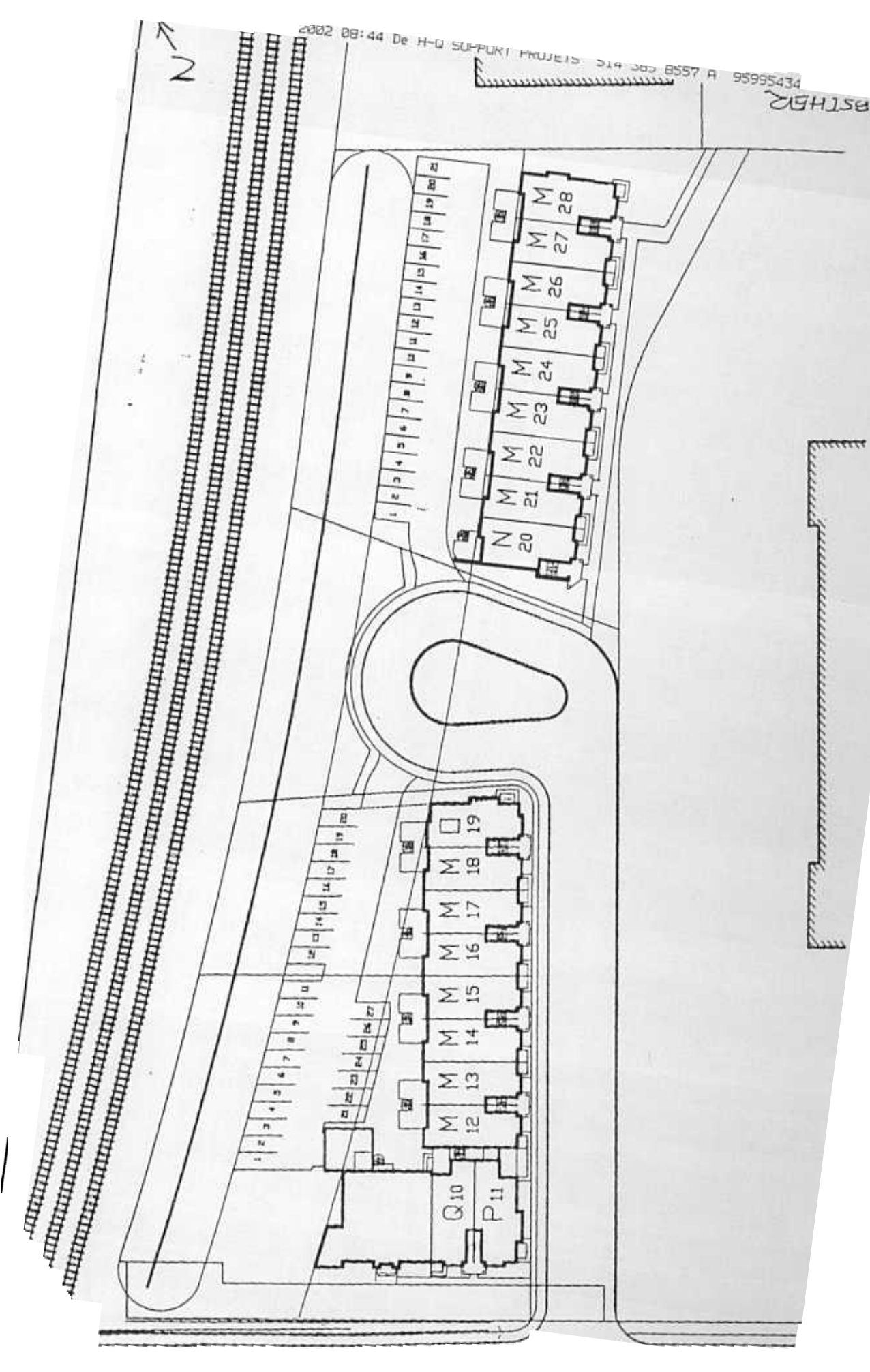
Les dimensions sont en mètres (SI).
Les azimuts sont en référence au système géodésique.
Le tout tel que montré au plan ci-annexé.

Fait et préparé au aval ce vingt-deux octobre de l'an deux mille un
(22 octobre 2001)

MINUTE : 12084 DOSSIER : 6181

Copie conforme à l'original
Date 23 OCT. 2001
Arpenteur-géomètre


Raymond Paradis, arpenteur-géomètre



2002 08:44 De H-D SUPPUKT PROJEIS 014 000 8557 A 95995434

OSTER

PLAN D'IMPLANTATION
 PROJET: LE JARDIN DES CARMÉLITES
 PROMOTEUR: HABITAT CHAMBORD INC.
 DATE: 16 OCT. 2001 ECHELLE: 1:250

RUE ST-DENIS

Habitat Chambord

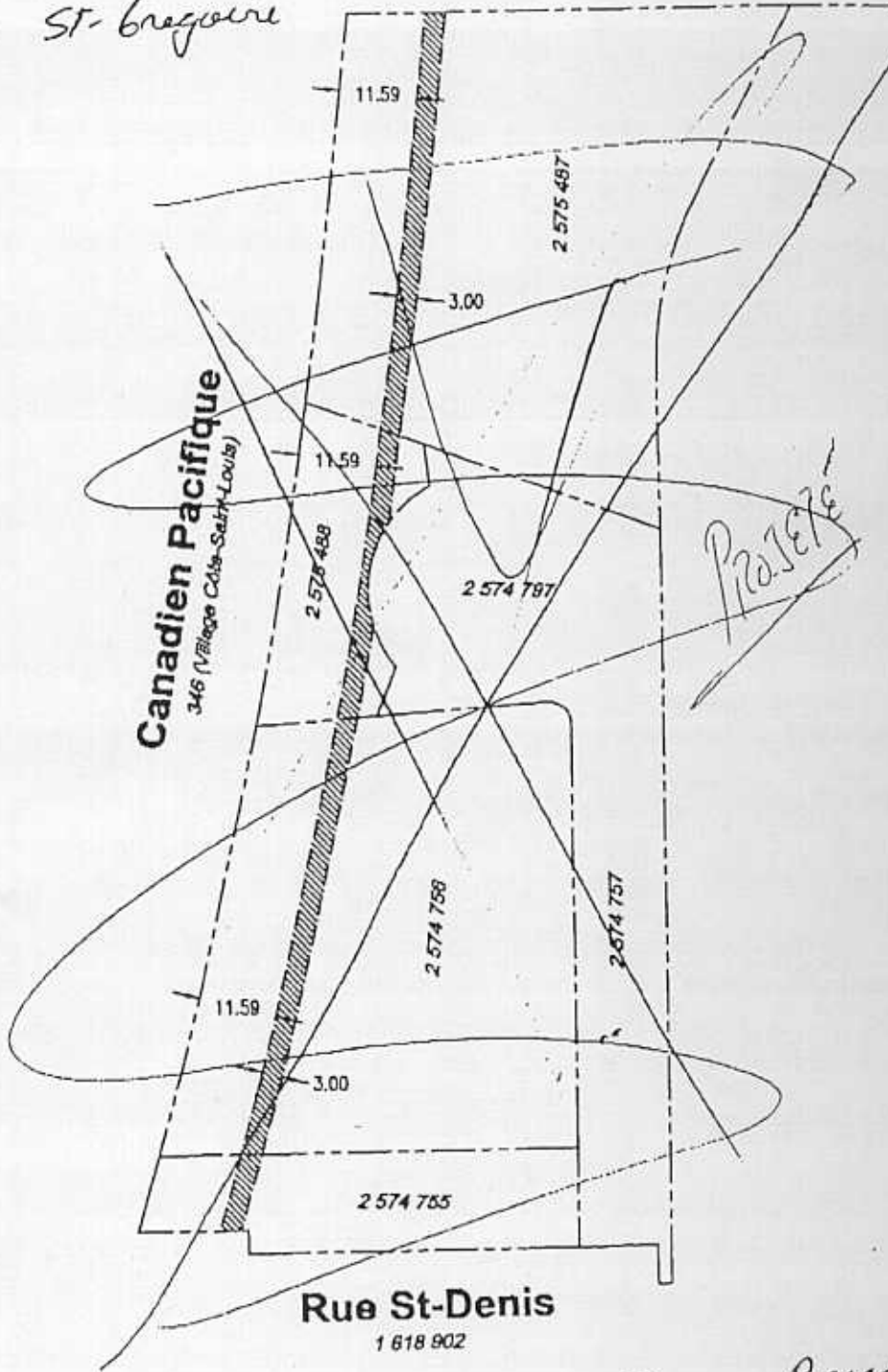
Jean Bouclaud

514-526-0233

1463 St-Basile

Rue Resther
7-1 (Village Côte-Saint-Louis)

Canadien Pacifique
346 (Village Côte-Saint-Louis)



PROJETÉ

Rue St-Denis
1 618 902

TDD : 220102737

DJ - Février 2001

Paradis lancé
~~Rue St-Denis~~

Servitude ENREGISTRÉE [] DÉSIGNÉE [] À ABANDONNER []

COORD :	
CADASTRE :	CADASTRE DU QUÉBEC
MUN. :	VILLE DE MONTRÉAL
CIRCONSCRI. :	MONTRÉAL
LOT/MATRICULE :	
2 574 758	2 574 797
2 575 488	2 575 487

PRÉPARÉ :	YVON DUBOIS	ARRÊTÉ :	
DESSINÉ :	ISABELLE QUESSY	INDEX :	82-72
DEMANDÉ :	R. MOUSSETTE	TEL :	385-8888-5212
APPROUVÉ :	RACHELLE ROY	DATE :	01-10-05
REVISE :		DATE :	
DOSSIER :			
DT :		ECHELLE :	1 : 1000
N° DESSIN :	1000/B/61112089/C		1/1

Hydro Québec

UNITÉ : Unité Projets - Montréal

TITRE : PLAN DE SERVITUDE

DESCRIPTION : JARDINS DES CARMÉLITES
RUE ST-DENIS
MONTRÉAL